

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation : 16/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Procurations : 1

Absents : 0

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt mars deux mille vingt-six à 18h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian CARRÈRE.

Présents : Tous les membres en exercice sauf

Représentés : Noël LE GOFF représenté par Josiane TEULÉ

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Maxime DEGEILH

Délibération n° DE_2026_015

Objet: Commissions communales - création

Monsieur Le Maire informe que l'Article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriale permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose que soient constituées les **cinq** commissions communales suivantes :

1. Finances
2. Aménagement- Urbanisme - Environnement
3. Développement économique - agriculture
4. Travaux (bâtiments communaux, voirie, réseaux)
5. Vie sociale - Communication

Après délibération les membres de chaque commission sont installés comme suit :

Membres	1 Finances	2 Aménagement Urbanisme environnement	3 Développement économique Agriculture	4 Travaux	5 Vie sociale- Communication
Christian CARRÈRE, Maire	Président	Président	Président	Président	Président
Pierrette ICART, Adjointe	X	X	co-rapporteur		
Adrien PONSOLLE, Adjoint				co-rapporteur	
Yves CAUBET	X		co-rapporteur	X	
Josiane TEULÉ	X		X		
Noël LE GOFF				X	
Michèle AGOSTINI		X	X		co-rapporteuse
Bernard CAU			X	co-rapporteur	
Jean-Marc PUYRAIMOND	Rapporteur			X	X
Marcel FORT			X	X	
Sylvie CAU	X	Co-rapporteuse		X	X
Valérie RAVINET			X		co-rapporteuse
Sabine PUYDEBOIS	X	X		X	
Anaïs MIRADA	X	co-rapporteuse		X	
Maxime DEGEILH			X	X	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à ERCÉ, le 20 mars 2026. Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Le Maire, Date de réception de l'AR: 20/03/2026
Christian CARRERE 009 210901138-DE_2026_015-DE

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.